

► A l'Agence, parmi les choses dont nous sommes fières et fiers, il y a les PASS. Bien sûr parce qu'en Île-de-France, elles permettent l'accès aux soins de milliers de personnes parmi les plus démunies, et un accès aux soins de qualité. Ensuite parce qu'elles portent les valeurs auxquelles nous tenons : un accès à la santé et aux soins pour tous, inconditionnel, quel que soit son statut administratif, ses revenus, son lieu de vie. Et enfin parce que les PASS sont emblématiques de la médecine de demain : une médecine globale, à hauteur d'homme et de femme, prenant en compte les conditions de vie, et de haut niveau.

Mais il faut les faire connaître : les faire connaître auprès des professionnels de santé – qui y trouveront des conditions d'exercice passionnantes. Mais surtout les faire connaître auprès de chacun de nos voisins : pour que la prochaine fois qu'une personne démunie ou en difficulté hésite à se faire soigner, il y ait quelqu'un qui lui indique l'adresse de la PASS la plus proche. ■

Luc Ginot

Directeur de la Santé Publique

LE THÈME DE LA SEMAINE

• Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) •

Qu'est-ce qu'une PASS ?

► Les **Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)** sont des **dispositifs d'accueil inconditionnel** auxquels peuvent s'adresser toute personnes démunie, en difficulté d'accès au système de soins de santé.

Elles assurent principalement une **prise en charge médicale et délivrent des soins gratuits** si nécessaire.

Elles proposent en outre un **accompagnement social**, notamment pour une aide à l'ouverture des droits à la couverture maladie, et organisent une **orientation vers des dispositifs adaptés** dès que possible.

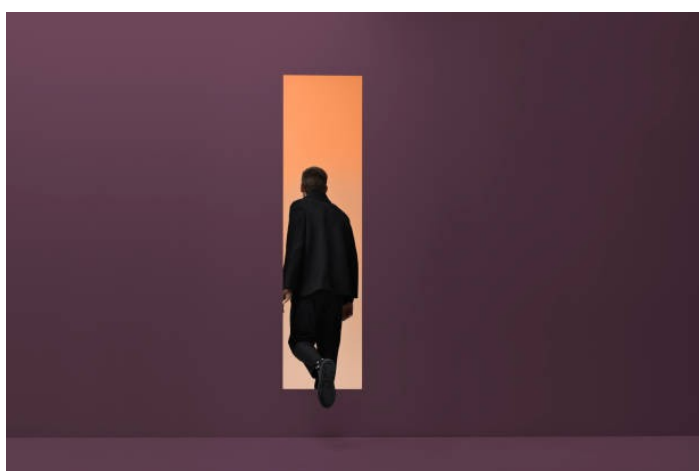
Les PASS se trouvent la plupart du temps **à l'intérieur des hôpitaux** avec pour objectif de pratiquer des soins ambulatoires et /ou orienter vers des soins spécialisés si nécessaire.

En Île-de-France, on dénombre 48 PASS généralistes, 1 PASS dermatologie, 2 PASS ophtalmologie, 8 PASS buccodentaires, 6 PASS psychiatriques et 1 PASS pédiatrique.

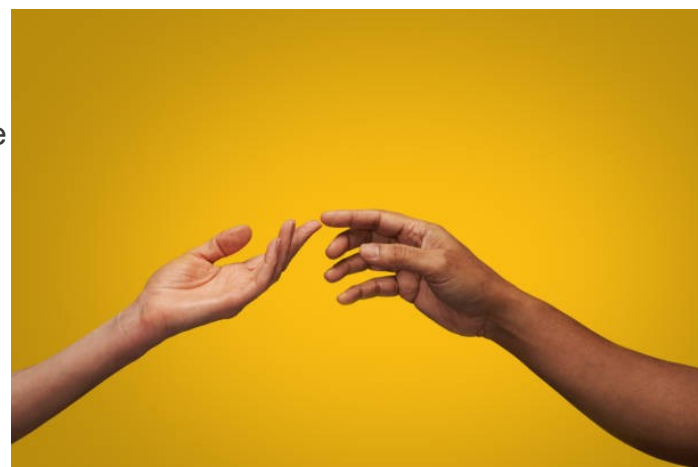
L'âge moyen des personnes prises en charge en PASS se situe entre 25 et 45 ans, 67% sont des hommes mais l'écart tend à se réduire au fil des années avec de plus en plus de femmes qui viennent consulter.

► [Retrouvez l'annuaire des PASS d'Île-de-France](#)

L'organisation et les missions des PASS



► Les PASS portent des obligations et disposent d'une organisation spécifique. **Elles ne remplacent pas la médecine de ville, elles offrent une alternative pour les situations les plus complexes** afin de permettre aux personnes les plus vulnérables d'intégrer ou réintégrer l'ensemble des dispositifs de santé de droit commun. En plus de fournir un **accès aux soins** ainsi qu'un **accompagnement social**, les PASS doivent **assurer une visibilité** à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement hospitalier et également de **développer les partenariats** avec les acteurs de proximité, les associations et tout autre partenaire institutionnel apte à faciliter le parcours de soins des patients.



Entretien avec la PASS des Yvelines

► La **PASS** (*Permanence d'Accès aux Soins de Santé*) est un dispositif médico-social qui a pour vocation de recevoir et d'accompagner les personnes sans droits sociaux qui ont une problématique de santé, jusqu'à l'obtention de leurs droits.



Il existe des **PASS hospitalières**, « fixes », rattachées aux hôpitaux publics, et des **PASS « mobiles »**, orientées vers les personnes en situation précaire qui ne peuvent se déplacer ou sont trop éloignées des PASS fixes.

La PASS mobile des Yvelines est rattachée au **département de santé publique du Centre hospitalier Intercommunal de Meulan – Les Mureaux**.

Les Yvelines comptent cinq PASS et **une mobile rattachée à la PASS fixe de Meulan**.

La PASS fixe est composée au minimum d'un médecin et d'un(e) assistant(e) social(e), est le plus souvent enrichie par la présence d'un(e) IDE (infirmiers diplômés d'Etat).

La PASS mobile dispose d'un camion et se voit sollicitée par les partenaires sociaux (CCAS, foyers d'hébergement, hôtels sociaux), ou par toute autre personne connaissant le dispositif.

Elle mène alors des **actions « d'aller vers » les personnes**, souvent en grande précarité, qui sont en demande de soins, en l'orientant si besoin vers une PASS fixe au plus près de son lieu de vie.

La PASS réalise les soins et les examens jugés essentiels, ou prioritaires, qui ne peuvent être retardés.

Elle délivre gratuitement les médicaments de 1ère nécessité, par le biais de la pharmacie hospitalière. Elle ne fait pas d'urgences et ne prend en charge que les personnes de plus de 15 ans.

Le **dispositif soigne beaucoup d'étrangers**, en situation irrégulière, et également des personnes françaises mais qui n'ont pas les démarches à jour et se retrouvent sans droits sociaux.

Les difficultés résident parfois dans la **barrière de la langue**. Puis aussi du fait qu'une grande partie de la population qui relèverait de la PASS n'a pas connaissance de ces dispositifs.

Le bouche à oreille fonctionne néanmoins assez bien. Il est nécessaire de mieux travailler sur la connaissance du dispositif.

Par exemple les formations des professionnels médicaux et paramédicaux n'incluent pas forcément d'informations sur les PASS et certains médecins généralistes ne savent pas que ces dispositifs existent. ■

Entretien avec le Dr Hélène de Champs Léger, de la PASS de l'Hôtel-Dieu à Paris



► « La PASS généraliste reçoit **toute personne malade en situation sociale difficile** qui nécessite une consultation. Le plus souvent, **les difficultés sociales entravent la prise en charge médicale** et freine l'entrée dans le soin mais surtout sa poursuite. Le principe est donc de **proposer une prise en charge très globale, médico-socio-administrativo-psychologique**.

De plus, sur l'Hôtel-Dieu, on compte une **PASS ophtalmo**, une **PASS dentaire**, un **dispositif de kinésithérapie** ainsi qu'un **dispositif de psychiatrie**. Ces dispositifs sont une vraie plus-value car tellement difficilement accessibles sinon.

La PASS généraliste reçoit aux alentours de **15 000 consultations par an**.

En moyenne les patients sont reçus trois fois dans l'année mais certains vont être reçus trente fois et d'autres une fois.

Le profil des **patients est varié** : certains vivent à la rue depuis des dizaines d'année, d'autres sont des migrants qui viennent d'arriver, d'autres encore sont « à la limite » et **risquent la bascule au moindre impact déstabilisant**.

Nombreux sont porteurs de maladies chroniques, de parasitoses, d'hypertension, de diabète, ou encore de tuberculose ou de séquelles liées à des traumatismes physiques comme psychique.

Ouverte depuis 20 ans, la PASS de l'Hôtel Dieu a une **bien meilleure visibilité** : 70% de nos patients sont adressés par une association, nous travaillons quelque part **en seconde ligne** comparé à ces acteurs.

La situation géographique de **l'Hôtel Dieu le rend très accessible**, au carrefour de plusieurs lignes de RER. La **demande en consultation est extrêmement forte**, nous **refusons en moyenne 25 personnes par jour** par incapacité à les prendre en charge. **Notre principal frein est le manque de personnel**.

Aujourd'hui, selon moi, **les PASS ont prouvé leur efficacité**, leur complémentarité, leur plus-value dans le système de soins. Elles doivent par essence **s'adapter aux changements de la société et de la demande**. Elles apportent un réel plus, que ce soit pour les patients en s'adaptant à eux, les associations partenaires en les épaulant, ou les médecins en les soulageant de patients forts complexes et chronophages. » ■



La ronde des femmes : Mettre la coopération territoriale au service du pouvoir d’agir des femmes



Le projet de la ronde des femmes est né en 2013 d’une réflexion commune d’acteurs et actrices du 20^e arrondissement œuvrant en faveur de la santé périnatale des femmes en situation de vulnérabilité dans des champs différents (centres sociaux, assistant-es social-es de l’Hôpital tenon, Atelier Santé Ville, associations...). L’ARS qui apporte un soutien financier à ce projet fait partie des acteurs participant à la réflexion depuis le commencement du projet. [▶▶▶ Lire la suite de l'article sur le site](#)

ZOOM SUR

Qui peut s’adresser à une PASS ?

- ▶ Tout patient sans couverture maladie. L’évaluation sociale permet de recevoir des soins sans frais pour les patients.
- ▶ Tout patient n’ayant pas les moyens de payer les soins, par exemple en cas d’une couverture incomplète.
- ▶ Tout patient dont la situation sociale interfère avec la prise en charge médicale et pour lequel une expertise spécifique est nécessaire.
- ▶ Tout patient en situation de précarité qui n’arrive pas à accéder à des soins sur un dispositif plus classique.



VOTRE BOÎTE À OUTILS

- ▶ Retrouvez [la PASS la plus proche de chez vous !](#)
- ▶ Regardez [la vidéo du Média social qui présente les PASS](#)
- ▶ Ici [le numéro de Santé en action sur l’impact du mal-logement sur la santé vu depuis les PASS](#)
- ▶ Retrouvez [la page de l’AP-HP sur les PASS en Île-de-France](#)
- ▶ Retrouvez [tous les numéros de #Santé Ensemble ici !](#)